

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 14 MARS 2019 à 18h00 Date de convocation : 7 mars 2019

Délibération
N°C2019_39

Membres en exercice :	79
Votants :	78
Suffrages exprimés :	78
Pour :	78
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MELLET

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Sylvie ALAUX, Dominique MARTIN-LAVAL, Marie-Noëlle GARBAY,

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Claude CODORNIU, Didier CODORNIU, Jean-Pierre COURREGES, Gérard KERFYSER, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Eric PARRA, Gaëlle PAVAN, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2019_57), Marie-Noëlle GARBAY (jusqu'à la délibération N°C2019_37), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2019_43),

Nomenclature Etat : Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Budget Transport : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion. (Ces dispositions ont été reprises par l'article L.5211-36 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

N°C2019_39 (2)

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Ainsi, entre la date limite de mandatement et la date limite de vote des taux, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif.

Ainsi, au vu des fiches de calcul des résultats prévisionnels établies par l'ordonnateur et attestée par le comptable, des balances visées et des restes à réaliser, il est proposé de procéder aux opérations de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 suivantes :

Fonctionnement	
Résultat reporté 2017	2 116 966.37 €
Résultat de l'exercice 2018	2 341 193.30 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018	4 458 159.67 €
Résultat reporté de fonctionnement 2019 (002)	4 417 403.17 €
Investissement	
Résultat reporté 2017	- 9 235.50 €
Résultat de l'exercice 2018	- 8 827.50 €
Résultat de clôture d'investissement 2018 (001)	- 18 063.00 €
RAR en dépenses à reporter en 2019	22 693.50 €
RAR en recettes à reporter en 2019	0.0 €
Résultat cumulé d'investissement 2018	- 40 756.50 €
Montant à financer	40 756.50 €
Affectation en investissement 2019 (1068)	40 756.50 €

Décision de reprise anticipée des résultats :

- Affectation en section d'investissement (compte 1068) 40 756.50 €
- Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) 4 417 403.17 €

Vu en Commission 1 du 28 février 2019,

N°C2019_39 (3)

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver ces propositions de reprises anticipées des résultats de l'exercice 2018 sur le budget 2019,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Etats Trésorerie II-1 et 2 2018

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 22/3/2019
et de sa publication
le : 22/3/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

